

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /
Couverture de couleur
- Covers damaged /
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin / La reliure serrée peut
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la
marge intérieure.

- Additional comments /
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /
Comprend du matériel supplémentaire

- Blank leaves added during restorations may
appear within the text. Whenever possible, these
have been omitted from scanning / Il se peut que
certaines pages blanches ajoutées lors d'une
restauration apparaissent dans le texte, mais,
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas
été numérisées.

PARAISSENT CHAQUE SEMAINE
le MARDI et le VENDREDI.
Abonnement pour l'année,
franc de port... L1 0 0

Mélanges Religieux

Les Lettres, Réclamations, Corres-
pondances, etc., doivent être adressées
au Rédacteur-en-Chief, franc de
port.

POLITIQUES, COMMERCIAUX ET LITTÉRAIRES.

VOL. 14.

MONTREAL, VENDREDI 5 SEPTEMBRE 1851.

No. 98.

Les Sociétés secrètes Protestantes en Hollande.
(Dernier article. Voir les Nos. 86 et 87.)

Nous avons vu que les sociétés secrètes organisées par le protestantisme hollandais consacraient spécialement leurs fonds à créer aux catholiques (partout où quelqu'un d'entre eux est parvenu à fonder une industrie prospère) une concurrence déloyale et ruineuse, et ensuite à acheter à prix d'argent l'apostasie des malheureux qu'elles ont ainsi réduits à la misère. Nous avons vu, en second lieu, que ces mêmes associations ont de fait le monopole de l'enseignement, grâce à la connivence du Gouvernement, à qui les lois jusqu'à ce jour en vigueur ont confié ce monopole, et qu'elles en profitent pour travailler en grand, surtout dans les écoles primaires, à pervertir la foi de la jeunesse catholique. Il nous reste à voir comment elles cherchent à exciter la haine et le fanatisme des populations protestantes contre les catholiques par la propagation de journaux, de brochures, de libelles de toute espèce, composés ad hoc. C'est ce que nous apprend l'auteur de l'excellent écrit dont nous allons aujourd'hui terminer l'analyse (1). Les faits qu'il révèle dans cette dernière partie sont tirés, comme ceux que nous avons déjà fait connaître, du *compte-rendu* officiel des travaux de la société secrète *Unitas*, lu à la séance annuelle de cette société le 31 mai 1850. Ce compte-rendu n'était pas destiné à une telle publicité; on ne l'avait imprimé que pour les adeptes; mais la Providence n'a pas permis qu'il demeurât enseveli dans le secret. Or, à la page 64 de ce compte-rendu, on se réjouit de voir que dans la Frise le zèle des classes moyennes commença à s'enflammer contre les catholiques, grâce à certains écrits dont on donne les titres et que la commission permanente de la société a eu soin d'y faire répandre. Voici ce que notre auteur dit de ces pamphlets:

"Nulle part le poison n'est plus habilement distillé, nulle part le vieux levain de haine ne se trouve plus abondamment répandu que dans ses écrits, et notamment dans celui intitulé: *De strijd der beginselen*. Ce dernier est surtout remarquable sous ce rapport. Histoire, ascétisme, invectives, calomnies, insultes, tout cela s'y trouve si bien trituré pour en faire sortir un ferment de haine et de discorde; tout cela y est si adroitement mis à la portée de ceux pour qui cet ouvrage est écrit, je veux dire de la classe moyenne et des demi-instructions, qu'il ne peut pas manquer de produire son effet et d'égarer tous ceux qui n'ont pas fait une étude un peu approfondie de l'histoire, et suivi attentivement les événements politiques qui se sont produits pendant les trente ou quarante dernières années dans le royaume des Pays-Bas.

"... Je ne vous dirai pas tous les blasphèmes de l'auteur contre la croyance catholique... Voici comment il s'y prend pour insinuer dans le cœur de ses conditionnaires la haine de leurs compatriotes catholiques... A l'époque de la réformation, dit-il, il n'est pas resté dans ce pays, attachées à l'Église catholique, plus de quatre ou cinq familles connues et respectables; tout le reste appartenait au prolétariat. De là que toute la population catholique du royaume, vos 1,200,000 âmes entendez-vous, se compose de la partie infime du limon et de l'écumine de la nation. Les catholiques, ce sont les serfs de la glèbe, les ouvriers, les manœuvres, les marchands forains, les colporteurs, les extracteurs de tour-

(1) Une séance de la société secrète *Unitas*. Réclamations au Rédacteur en chef du Journal le *Tijds*. Amsterdam, mai 1851.

bes, les moissonneurs, les ouvriers coronniers et tailleurs, les soldats licenciés et autres gens de cet acabit. Toute cette population est ignorante, fanatique, superstitieuse, et incapable de remplir aucun emploi, aucune fonction, servilement soumise aux caprices de son élève, qui ne lui apprend qu'à faire le signe de la croix.

"Ce n'est pas tout. Les catholiques ont été de tout temps, depuis la guerre d'Espagne jusqu'à la dernière guerre contre la Belgique, des espions et des traîtres. Ce sont eux qui ouvraient à l'ennemi les portes des villes et des forteresses; ce sont eux qui lui livraient les secrets de l'armée et de l'État; les catholiques désertaient leurs drapeaux pour aller servir l'ennemi contre leur propre patrie, et aujourd'hui encore, au moment où je vous parle, ils complètent la chute de la maison d'Orange et l'annexion de la Hollande à la Belgique.

"Tout véritable Néerlandais doit donc considérer les catholiques comme un parti dont il faut se méfier; un parti qui ne se fait absolument aucun scrupule de livrer trahisonnement le pays à n'importe quel ennemi, pourvu qu'il soit catholique; un parti, en un mot, que tout homme Hollandais doit surveiller jour et nuit.... "Allez, ajoute le libelliste en s'adressant aux catholiques, allez! persistez dans la voie où vous êtes entrés; nous, nous, ritables chrétiens et zélés protestants, nous, considérons la Néerlandais comme notre patrie et non pas comme la vôtre."

Après nous avoir fait connaître les libelles répandus par la société secrète *Unitas*, notre auteur nous dit les effets produits par ces infâmes publications. Citons quelques-uns des faits qu'il rapporte.

"A Leeuwarden, un soldat s'avisa un beau jour de déclarer publiquement que cinq prêtres catholiques s'étaient efforcés, à l'aide de menaces alternées de promesses et de récompenses, de le regagner à la foi catholique, à laquelle il avait antérieurement appartenu, mais qu'il venait de renier, on ne sait pour quel motif, bien qu'on le soupçonne, pour embrasser la croyance protestante. Aussitôt trois journaux du parti, le *Zondagblad*, le *Fokkel* et l'*Erangelische Kerke*, s'emparèrent de cette anecdote et la firent mousser de leur mieux. Les prêtres avertis firent publier aussitôt dans le journal le *Tijds* un démenti en due forme. Mais le branle était donné; les trois journaux susdits firent des gorges chaudes, la population de Leeuwarden se mit sur pied, et les cinq prêtres catholiques ne furent plus se montrer dans les rues sans être insultés.

"Réduits à cette extrémité, les cinq prêtres, connus pour des hommes respectables et avantageusement placés dans l'estime des honnêtes gens, portèrent plainte au colonel du régiment, qui fit venir le soldat, l'interrogea et en obtint enfin, après de longues hésitations, d'abondantes larmes et des supplications de pardon, l'aveu que son dire était un mensonge.

"Le journal *Tijds* publia aussitôt cette rétraction; mais peu de jours après le *Zondagblad* publiait avec des chants de triomphe une longue lettre du soldat *Steylhuys* qui retraçait de nouveau ce qu'il avait dit à son colonel. Dans les entre-faîtes, les rassemblements populaires se continuaient à Leeuwarden; les prêtres y étaient grossièrement insultés; les catholiques présents à ces scènes prenaient fait et cause pour eux, et chaque jour on avait des rixes à déplorer. De son côté, *Unitas*, qui parmi ses fervents ne compte pas seulement des libellistes, mais encore des poètes et des romanciers, trouva un Américain de bas étage

pour mettre cette ignoble intrigue en chanson... Les cinq prêtres catholiques portèrent leur plainte devant l'autorité compétente. En conséquence le soldat fut appelé devant un conseil de guerre, où son procès fut instruit, et qui le condamna, pour calomnie et pour escroquerie, à la dégradation, à deux années de prison, à quatre semaines de détention en lieu et place d'amende et à la privation de ses droits civils pendant cinq ans.

"C'est ainsi que finit cet ignoble drame, à la honte du *Zondagblad*, du *Fokkel* et du *Kerke*, mais à la honte surtout des hommes d'*Unitas*. Car, qu'on ne s'y trompe pas, c'est *Unitas* surtout, et *Unitas* seul, qui est ici le grand coupable. C'est elle qui, par son travail occulte, par la propagation de ses dangereux écrits, a déchauffé les haines qui se sont fait jour en cette occasion, et sa culpabilité est d'autant plus grande qu'elle a prévu les conséquences de son entreprise; car elle avoue, elle déclare dans le compte-rendu, avec toute l'impudence de la préméditation, que c'est afin de raviver le zèle atténué qu'elle a fait répandre en Frise les écrits incendiaires dont nous avons dit les noms.

"Un autre drama, sans aucun doute organisé par les sociétés secrètes, plus ignoble encore, vient de mettre toute la population d'Amsterdam en rumeur. Un prêtre se serait affublé en diable pendant trois nuits consécutives, pour empêcher une jeune fille catholique d'épouser un protestant; cet ecclésiastique aurait par ce moyen tenté d'épouvanter la jeune fille; bref, l'amant vous assure proprement le diable. Cette mauvaise farce a été écrite en prose et en vers et chantée dans les carrefours. Un journal protestant qui d'abord avait inséré ce canard dans ses colonnes, protesta aujourd'hui énergiquement contre l'invention de cette infâme calomnie, qui n'est qu'un rêve, dit ce journal, dans un seul mot n'est vrai, et QUI EST LA SUITE D'UN SYSTÈME DE CALOMNIE ORGANISÉ CONTRE LES CATHOLIQUES.—Nous espérons que le Gouvernement ne laissera pas ces infâmes impunités."

Notre auteur constate que ces pratiques de la société *Unitas* sont rendues tellement odieuses, même aux protestants honnêtes, qu'ils se retirent de l'association.

"C'est ainsi, par exemple, que M. W. H. Springier l'a quittée. Reconnaissant que le prétendu but des intérêts spirituels du protestantisme indiqué dans les statuts d'*Unitas* était entièrement subordonné par ses travaux à un but purement matériel, celui de ruiner insensiblement, par des pratiques clandestines, l'existence temporelle des catholiques paisibles, et que, parant, les intérêts religieux n'étaient qu'un prétexte pour leur couvrir un but réel plus honteux encore, il s'en expliqua avec une franchise qui lui fit honneur."

Le compte-rendu de la société *Unitas* constate quel coup a porté à cette association le beau *Mémoire sur la situation des catholiques dans les Pays-Bas*, que nous avons fait connaître l'année dernière:

"Un événement semblable à l'apparition d'un pareil écrit ne pouvait, dit le secrétaire-général de la société, auteur du compte-rendu, être vu avec indifférence par les administrateurs supérieurs. Il faut combattre ce langage; tel fut le cri qui s'éleva au milieu d'eux et retentit parmi leurs frères qui composent la commission permanente. Mais déjà ceux-ci étaient avertis que les rétractations écrites par des hommes capables ne seraient pas défaut, et que bientôt déjà il en paraîtrait deux, écrits en genres divers, selon les goûts des lec-

teurs. Ici commençait la tâche de la commission, celle d'avoir soin que ces écrits fussent dispersés par tout le pays et qu'ils fussent lus à l'étranger. Pour atteindre le premier de ces buts, il fallait qu'un exemplaire de chacun des deux écrits fut envoyé à tous les départements; pour atteindre le second, qu'on en envoyât un exemplaire à chacun des ministres étrangers près notre cour et aux rédacteurs des écrits périodiques protestants, à Paris et à Berlin."

On voit qu'*Unitas* ne néglige rien. Le compte-rendu se termine par une plainte amère contre l'apathie et l'indifférence des protestants, qui mettent en péril l'existence même de l'association.

"Voilà, par ce coup d'œil jeté sur les différentes contrées du pays, au point de vue de leurs rapports avec *Unitas*, notre compte-rendu terminé.

"En somme, ce résumé présente un tableau de lutte, heureuse ici, la couronnée de succès et conduite de manière à ne pas trop nous décourager dans nos efforts, bien que nous ayons à déplorer, *horresco referens*, le manque de soutien parmi un si grand nombre de ceux qui partagent avec nous le privilège de connaître la vérité qui réside dans le Christ. Nous ne pouvons point vous cacher que ce manque général de concours nous cause une profonde douleur."

De l'aveu qu'on vient de lire, notre auteur conclut que cette indifférence est la preuve la plus péremptoire qu'*Unitas* n'a pas pour elle les sympathies de ses compatriotes, qui ne veulent pas être solidaires des efforts de son compte antagonisme; que c'est l'indice éloquent qu'elle est sous le coup de la réprobation de la nation entière, qui, sauf quelques fervents, est apathique sur elle; que c'est enfin un hommage de justice rendu aux hommes honnêtes et loyaux qui l'absolent publiquement de déshonorer le protestantisme et le nom néerlandais.

Election de Limerick.

Les journaux de Londres n'ont pas exagéré la portée de l'élection de Limerick quand ils lui ont donné les proportions d'un événement de première importance. Tous ont apprécié ses résultats.

C'est en effet une chose nouvelle que de voir des électeurs irlandais proclamer avec enthousiasme pour réprésentant l'héritier présomptif du plus grand nom de l'aristocratie catholique d'Angleterre.

L'élection de lord Arundel a, aux yeux des Anglais, un tort qu'ils ne lui pardonneront pas: c'est de servir de trait-d'union entre l'Irlande et les catholiques d'Angleterre. La faiblesse des catholiques anglais avait pour première cause l'isolement dans lequel ils se tenaient vis-à-vis de leurs frères d'Irlande; tandis qu'une des principales raisons de l'animosité de l'Irlande contre l'Angleterre était de rencontrer des ennemis même chez les Anglais qui professaient leur foi. La nomination de lord Arundel en Irlande vient changer radicalement la position dans laquelle les catholiques des deux pays se trouvaient vis-à-vis les uns des autres. L'élection de Limerick a opéré entre les deux pays un rapprochement dont des préjugés invétérés semblaient faire désespérer. Au mépris du passé, lord Arundel, en devenant député de Limerick, s'est identifié à l'Irlande, dont les intérêts trouveront désormais en lui un défenseur intelligent.

Ce résultat écrit outre mesure les journaux

de Londres, qui donnent un libre cours à leur dépit. Ils se vengent de lord Arundel par des injures dont le noble comte doit être fier et qui lui font trop d'honneur pour que nous n'en citions pas quelque chose.

Le *Times* a publié un article qui se recommande particulièrement à l'attention des catholiques. On ne pouvait glorifier d'une manière plus éclatante la conduite de lord Arundel. Imaginez que le fils aîné du duc de Norfolk, en arrivant à Limerick, s'est agenouillé devant l'Évêque pour lui demander sa bénédiction! L'héritier présomptif du premier pair d'Angleterre à genoux aux pieds d'un Evêque papiste et irlandais! Le *Times* perd haleine en racontant cette scène de dégradation, accomplie au grand jour de la place publique, devant le peuple assemblé! *Infandum*: la gloire des Howard vient de s'éclipser dans la fange et le bourbier! On pourrait pardonner à un noble seigneur de s'incliner devant un évêque anglican, si ces dignes fonctionnaires avaient des bénédictions à répandre; mais l'orgueil britannique a-t-il jamais conçu qu'un comte anglais du plus haut rang, que l'héritier du duc de Norfolk se courbât jusqu'à terre pour recevoir la bénédiction d'un Evêque papiste et surtout irlandais!

Le *Times* s'écrie que c'est à n'y pas croire, qu'aucun anglais ne le croira; mais son article est plus incroyable encore. Qui pourrait croire que les journaux protestants du pays qui se vante d'être le plus tolérant et le plus éclairé du monde oublient ce qu'ils doivent à cette liberté de penser qui leur est si chère, au point de traiter de crimes un catholique qui s'incline devant son Evêque! non, c'est à n'y pas croire; il faut citer:

"Celui des candidats qui l'a emporté est lord Arundel, fils aîné et héritier présomptif du premier duc d'Angleterre. Le sort et la fortune semblent avoir réalisé tout ce qu'il leur était possible de faire en faveur de ce jeune nobleman. Au point de vue politique ou social, son rang le place dans une position que la vie entière de l'homme le plus capable du pays suffirait à peine à obtenir. Peu de collèges électoraux anglais n'eussent été fiers de le nommer à cause de son nom; il n'en est pas un où il n'eût été accueilli avec respect et considération. Mais qu'avait-il à faire avec Limerick? Comment arrive-t-il que nous le trouvions jouant le rôle de mendiant sur les côtes d'Irlande? Pourquoi s'est-il déposé de sa couronne, et s'est-il mis à poursuivre d'une façon à perdre haleine l'héritage parlementaire du fils éreinté de Daniel O'Connell?"

"Bien ne peut justifier une pareille démarche, à moins que les électeurs n'aient exprimé clairement le désir d'être représentés par le fils du premier pair d'Angleterre; à moins que lord Arundel ne puisse justifier cette intrusion par quelque bonne raison, et qu'il ne prouve qu'il s'est mis en avant, comme la personification de quelque grand principe politique qui, sans lui, n'aurait pas été représenté; à moins, disons-nous, qu'une de ces raisons ne justifie cette démarche, qu'avait à faire lord Arundel avec les électeurs du rivage le plus reculé de l'Irlande!..."

"Qui donc voudra croire qu'au lieu de s'assurer le misérable honneur de représenter Limerick, le fils aîné du duc de Norfolk a été vu, à la station du chemin de fer, se mettre à genoux et s'humilier jusqu'à terre, devant l'évêque catholique romain de cette ville, comme un égaré que l'on bat?"

"C'est en ne venant pas dire que cet acte de dégradation personnelle a été l'effet d'un moment d'enthousiasme, car il avait été froide-

LE REVEIL D'UN IVROGNE.

(RECIT POPULAIRE.)

1.
Pierre Baudon était un brave homme de 45 ans; veuf et sans enfants, fermier d'une terre de bon rapport, il était considéré dans son village et passait pour un des gros bonnets du pays.—Malheureusement le bonnet était quelquefois de travers.

Pierre trouvait que, parmi les biens de la terre, le jus de la treille tenait le premier rang, et, reconnaissant d'un pareil bienfait, il aimait à en remercier le Créateur par de copieuses libations.

A jeun, notre fermier raisonnait parfaitement bien;—mais il buvait beaucoup, —et je vous laisse à penser la conséquence. Un jour, il causa avec un garçon de ferme récemment sorti du service militaire, et qui avait rapporté au village les idées voltairiennes de la guinguette et les injustes sottises de certains petits journaux.

—Voyez-vous, monsieur Pierre, disait Baptiste (l'ex-militaire s'appelait Baptiste), il y a deux classes de gens qui font le malheur du peuple, ce sont les riches et les prêtres.

—Ah bah! répondit ironiquement le fermier.

—Oui, oui: je le sais bien, moi. Je l'ai lu, par conséquent c'est vrai, puisque c'était imprimé. Les riches—s'enrichissent de nos sueurs, ce sont des gens à privilège, qui se croient plus que nous, parce qu'ils ont des habits noirs, et qui ne font jamais rien pour les pauvres, à moins que la peur ne les empêche, et qu'ils ne craignent une révolution.

—Mais, mon pauvre Baptiste, tu radotes! M. de... mon propriétaire, n'a jamais tant donné que depuis le gâchis où nous sommes; l'hiver dernier, il faisait distribuer des soupes aux malheureux; pendant l'automne, il a employé la moitié du village à ses terrassements, et, si c'est son habit noir qui t'offense, va le trouver demain matin, tu le verras en blouse, comme toi et comme moi.

—Ça n'empêche pas que c'est un millionnaire, et qu'il n'a pas le droit de l'être plus que vous et moi.

—Le droit! mais je ne saobe pas qu'il ait volé rien de ce qu'il possède! As-tu quatre sous dans ta poche, Baptiste?

—J'en ai treize, monsieur Pierre.

—Eh bien! si le mendiant qui n'a pas un sou venait te frayer de chemin, est-ce que tu te croirais obligé de partager avec lui?

—Non. J'ai gagné tout cela. Ça m'appartient comme ma chemise.

—Et si tu donnais tes treize sous à ton fils-léul, est-ce qu'on aurait droit de le trouver mauvais?

—Si cela me faisait plaisir, je les donnerais au grand Turc, et si quelqu'un y trouvait à redire, je l'enverrais se promener.

—Pourquoi trouver à redire que le père de M. de... lui ait laissé cinquante mille livres de rente.

—Parce que c'est trop.

—Mon cher garçon, tu raisones comme une buse. Est-ce qu'il ne faut pas qu'il y ait des riches qui déposent et qui fassent travailler? Est-ce qu'il ne faut pas qu'il y ait de l'eau à la rivière pour alimenter la fontaine qui coule sur la place? Est-ce que toi, est-ce que moi, nous serions capables d'employer et, par conséquent d'alimenter les jardiniers, les maçons, les menuisiers, les vitriers, tous les corps et métiers de l'endroit? Oh! si j'en voudrais te faire jaser M. le curé sur cette matière, tu comprendrais que tu n'as pas le sens commun.

—Parbleu! les riches et les prêtres s'entendent: les prêtres exploitent le peuple comme les riches, c'est connu.

—Allons, mon bonhomme, tu patanges; veux-tu me dire comment M. le curé nous exploite? voyons.

—Tous les curés sont des hypocrites, d'abord.

—Ah!

—Vous ne me ferez jamais croire que toutes leurs cérémonies à l'église sont du sérieux et de l'argent comptant.

—Mon cher, on ne joue là commédie qu'à la foire.

—Vous ne savez donc pas que la religion est une invention des prêtres, afin de pouvoir... enfin... par ce moyen... pour arriver, vous comprenez! Bref, par ambition.

—Famuse ambition, mon gars! que celle

de ces bons curés, qui se mettent à la merci du premier venu qui veut leur parler, et se consacrent à l'instruction de nos enfants, qui se voient un soulagement de tous ceux qui souffrent, et qui, quelque temps qu'il fasse, s'en vont chercher des gens à instruire et des malheureux à consoler; tu m'avoueras qu'il faut être fameusement ambitieux!

Pierre allait engager une longue discussion, que son interlocuteur n'aurait probablement pas écoutée, lorsque la cloche du hameau tinta quelques coups et lui fit dresser les oreilles.

—Écoute un peu, s'écria Pierre.

—Qu'est-ce que cela? demanda Baptiste.

—C'est une agonie. Chapeau bas, mon garçon! moi, je fais une prière...—Et maintenant, si tu crois qu'il y ait dans la religion la moindre comédie, viens avec moi.

II.

Dans une petite chaumière bien étroite et bien sombre, un vieillard mourant et disait adieu à ses enfants. Ses cheveux blancs annonçaient qu'il ne partait pas avant l'âge, et sa figure calme et tranquille prouvait qu'il s'en allait résigné. L'une de ses filles, tout en essuyant ses larmes, préparait, près du lit, une petite table de sapin sur laquelle elle étendait une serviette blanche, puis elle y déposait un petit cercueil de cuivre, un verre plein d'eau bénite avec un rameau de buis. Enfin elle alluma d'une main tremblante deux cierges de cire jaune dont la lumière vacillante éclaira un peu l'obscurité du réduit.

—Fanny, dit le vieillard d'une voix chevrotante à une autre de ses enfants qui pleurait tout auprès de lui, il faut aider ta sœur: arrange un peu mon lit; M. le curé va m'appporter le bon Dieu et il faut lui faire une réception respectueuse. Va-t'en chercher les pots de fleurs qui sont à l'entrée du jardin... Ah!... mon Dieu, mon Dieu!... je n'en puis plus; chaque parole me déchire la poitrine... Va, Fanny, va mon enfant.

Bientôt on entendit les tintements d'une sonnette; un sourire de satisfaction illumina le visage du mourant, ses enfants soupirent. La porte de la chaumière s'ouvrit, et le saint Vintique apparut.

Pierre et Baptiste entrèrent avec les personnes qui servaient de cortège, et ils s'agenouillèrent, comme tous les autres, pour assister au grand mystère qui allait s'accomplir. Ce fut un spectacle touchant, un de ces tableaux qu'il faut voir, mais que la description ne saurait reproduire. Ce lit funèbre, cette famille en pleurs, ce moribond près de s'éteindre, cette petite table ornée de deux ou trois pots de violette, et puis le prêtre revêtu de ses habits sacerdotaux, et, entre deux cierges de pauvre apparence, le Dieu du ciel et de la terre, le créateur et le maître du monde; tout cela formait un ensemble digne du plus habile peintre.

Le vieillard, avant de communier demanda une dernière absolution, et il voulut la mériter par une espèce de confession publique. Il demanda pardon à ses enfants et aux assistants du scandale qu'il avait pu causer et

ment arrangé entre l'évêque et ce jeune nobleman dans le cours de leur voyage à Limerick. Lord Arundel devait se prosterner et adorer les cordons de soutiens des évêques, et en retour, le prélat devait faire une allocution aux électeurs en faveur du noble-lord ! Il avait été convenu, au moment où le train arriverait à Limerick et où l'évêque paraîtrait, que votre descendant dégénéré — oh ! ombres des Howard ! — se montrerait prosterné à terre, au milieu des crucheurs, traînant dans la boue le nom et le caractère d'un Anglais, — nous n'osons pas dire d'un gentleman anglais, et moins encore d'un pair d'Angleterre ! Lord Arundel est si amoureux de bassesses qu'il a abaissé sa personne, sa classe et son pays jusque dans la poussière, en vue de s'assurer le concours d'un troupeau de prêtres irlandais.

Lord Arundel ne fera jamais croire à des Anglais qu'il s'est plongé dans la fange par la seule impulsion de ses superstitions religieuses. La récompense a suivi de trop près l'humiliation. Il a payé d'avance à l'évêque la carte de ses services électoraux : voilà tout. Les représentants modernes de l'illustre maison de Norfolk ont joué un rôle distingué dans les annales de leur patrie ! Faisait-il voir l'héritier présomptif de leur titre se dégrader, pour l'honneur de représenter un bouffon irlandais, d'une manière qui excite la dérision de l'Irlande et le dégoût de l'Angleterre ! La maison des Howard est en vérité tombée bien bas ! Le Morning Herald s'exprime d'une manière moins flatteuse pour le noble lord et le clergé de Limerick.

« Quand on songe que lord Arundel a été nommé à cause de son dévouement à Rome, de sa confiance aveugle dans les prêtres et de son attachement servile au parti ultramontain, il est impossible de ne pas considérer son élection comme le résultat d'une erreur populaire, comme une faute grave dont le parti prêtre et leurs dupes auront à se repentir. De tous les prêtres de la terre, les prêtres les plus ignorants, les moins civilisés, les plus arrogants et les plus effrontément insolents. En les prenant pour point de comparaison, le cardinal Wiseman lui-même serait considéré comme un homme instruit, modeste, humble, et bien élevé... Et c'est cependant devant de pareils hommes que le fils aîné du duc de Norfolk s'est courbé, prosterné, agenouillé ! »

L'évêque et le clergé de Limerick ont pris à cette élection une part qui explique les injures de la presse protestante. Oui, ce sont les prêtres qui ont fait l'élection, et on ne saurait les remercier en termes trop flatteurs du service que leur intervention a rendu à la religion et au pays. Mgr. l'évêque de Limerick, qui s'était de tout temps abstenu d'intervenir dans les luttes politiques, a pensé qu'il est des circonstances où un évêque peut et doit payer de sa personne et de son influence. Le clergé du diocèse s'est empressé de remercier son premier pasteur dans une adresse de sympathie et d'admiration. Les signataires expriment l'espérance que ce glorieux exemple sera suivi avec courage par tous les évêques et membres du clergé d'Irlande, « quand l'occasion de rendre les mêmes services se présentera. »

C'est ainsi que les évêques et prêtres d'Irlande comprennent et exercent leur influence politique. De tels exemples ne seront point perdus. Ces diverses circonstances font de l'élection de Limerick l'élection la plus importante qui ait eu lieu depuis vingt-deux ans en Angleterre et en Irlande.

MELANGES RELIGIEUX.

MONTREAL, VENDREDI 5 SEPTEMBRE, 1851.

Première Page:—Les Sociétés Secrètes Protestantes en Hollande.—Election de Limerick et le comte Arundel. Feuilleton:—LE RÉVEIL D'UN IVROGNE.—(Récit Populaire)

des fautes qu'on lui avait pu commettre, et il en manifesta son repentir avec une si touchante componction que tous étaient attendris.

Ce fut bien autre chose quand il eut regagné le Vatican, et que, sentant son dernier soupir près de s'exhaler, il ras-embloit le peu de forces qui lui restaient, pour donner ses derniers avis à ses enfants: sa voix était entrecoupée et tirée avec peine du fond de sa poitrine.

« Le bon Dieu est bien puissant... mes enfants... J'avais toujours envisagé notre séparation... comme un moment fatal qui devait me briser le cœur... et faire partir mon âme mécontente... — La religion adoucit tout ! ne l'oubliez jamais, mes bons amis... — J'ai eu bien des tourments dans ma vie ; je ne comptais guère vous quitter dans une chaumière... le bon Dieu en a voulu autrement... — Soyez bons... soyez religieux... pensez quelquefois à votre vieux père, qui aura sans doute besoin de vos prières !... Et puis... tenez, il ne me reste qu'un souffle... Je vous bénis, enfants. Nous nous... reverrons... là-bas... là-haut !... »

Les enfants poussèrent un cri ; le vieillard venait d'expirer.

« Eh bien ! l'ami, dit Pierre à son compagnon, au moment où tous les deux sortaient de la chaumière, est-ce de la comédie, voyons ? »

« Oh ! que nani, monsieur Pierre ; si je ne m'étais pas souvenu que j'ai été soldat, j'aurais pleuré comme une Madeleine. »

Une dépêche télégraphique transmise à S. G. l'Archevêque de Québec a fait parvenir jusqu'à nous la nouvelle de la mort inopinément survenue vendredi dernier de Mgr. Win. Dollard, Evêque du Nouveau-Brunswick ; mais nous sommes sans détails quant aux circonstances qui ont accompagné la fin apparemment subite de ce vertueux Prélat.

CONVERSIONS.—La fille du célèbre compositeur, Meyerbeer, s'est dernièrement convertie au catholicisme.

—On annonce de Darmstadt (Allemagne), que Mme. Louise de Ploennies, connue dans le monde littéraire par un recueil de poésies germano-flamandes, et son genre, le docteur Wolff, aussi littérateur, viennent de se convertir au catholicisme.

Répertoire de l'Organiste.

Nous nous faisons un plaisir d'apprendre à nos lecteurs que cet excellent Recueil, composé par notre compatriote M. Labelle, a été publiquement recommandé à Québec par sa Grâce Mgr. l'Archevêque, à l'issue du Concile, en présence de plus de deux cents prêtres que la clôture du Concile avait attirés dans la Métropole. Tous ces prêtres étant réunis au Séminaire, Sa Grâce profita de cette circonstance pour recommander à son Clergé le Répertoire de l'Organiste publié à Montréal par M. Labelle, et fit lire publiquement une attestation de M. Prox, curé de Québec, qui déclare avoir examiné lui-même, et fait examiner par des personnes compétentes Le Recueil de M. Labelle, et qu'après cet examen, il n'hésite pas à déclarer que cet ouvrage est très bien exécuté, et peut être très utile dans toutes les Eglises qui possèdent un Orgue.

Nous espérons que cette recommandation, venant à l'appui de celle de S. G. Mgr. de Montréal, déterminera toutes les Eglises qui n'ont pas déjà souscrit au Répertoire de l'Organiste, à se hâter d'envoyer leurs souscriptions, conformément à la direction donnée dans une autre partie de notre feuille.

Tenue Seigneuriale

Discours de l'honorable L. T. Drummond.

(Suite et fin.)

[Nous consacrerons un article spécial au résumé complet des débats sur la Tenue pour ne pas laisser ignorer au lecteur les raisons qu'ont opposées au discours de M. Drummond les adversaires du projet dont il est l'auteur.]

Nous sommes à cette égard en stricte conformité à la loi. Nous ne devons assurément pas éluder les devoirs et obligations que nous en venons à décrire que les seigneurs qui n'ont pas été de moultins seront dépourvus de leurs droits. Beaucoup de décisions judiciaires ont été prononcées en ce sens. J'ai parlé du droit des seigneurs de retrancher, mais il en existe un autre, qui est l'application, s'exerce trop souvent au préjudice du débiteur ; je veux dire celui de suspendre le recouvrement des arriérés durant quatre années, jusqu'à ce qu'ils aient atteint un chiffre élevé, et de produire ensuite une demande qui absorbe le tout à elle seule. Je désire que plus le seigneur dilère le recouvrement de ses redevances, plus les censitaires en éprouvent de lésion. Je désire ne faire aucun changement pour le passé, mais je propose de circonscire dans la limite de cinq années la période de temps pendant laquelle cette faculté devra être exercée à l'avenir. C'est là un accord auquel je ne crois pas que l'on puisse objecter avec raison.

J'arrive maintenant à celle des dispositions du bill qui rencontre le plus de difficulté ; s'il m'était échu possible de la supprimer, je serais, je le pense, venu devant cette chambre seconde de l'Assemblée et de l'appui de mes collègues. Je fais allusion à l'époque que désormais nul seigneur n'aura droit à plus de quatre sols par arpent. Cette partie du projet de loi a soulevé des objections sérieuses ; je maintiens cependant que si vous envisagez comme je fais l'arrêt de 1711, vous ne devez pas refuser votre concours à cette section dont je parle. Aucun laps de temps ne peut légitimer des spéculations faites au fraude de la loi. Ceux qui me combattent sur ce point devraient prouver que la loi a été modifiée, ou même personne qui se levrera pour dire qu'elle n'est point en force, et je me range de l'opinion de mon honorable ami pour Montréal, qui disait, il y a peu de jours, que si vous ne regardiez pas comme loi l'arrêt de 1711, vous feriez aussi bien de brûler le livre des édit et ordonnances. Dans la supposition même que les faits rapportés soient exacts, que l'augmentation des redevances par rapport aux taux primitifs ait été consacrée par un long intervalle de temps, par la régularité du gouvernement à y rétrograder, et par des décisions judiciaires, tout cela peut bien être la

matière d'une argumentation favorable de la part des seigneurs au point de vue de l'avenir, mais sont-ce là pour nous des raisons de laisser peser sur les censitaires des redevances que la loi ne sanctionne pas ? Si le seigneur prétend à une indemnité, qu'il nous indique les causes d'où provient son erreur ; mais il n'est pas moins du devoir de la législature d'empêcher qu'on ne trompe les censitaires.

Il est possible que les seigneurs n'aient pas commis de fraudes ; je sais qu'un grand nombre d'entre eux ont exigé des redevances s'appuyant sur des titres qu'ils tenaient de leurs ancêtres ou des vendeurs, et qu'ils agissent de bonne foi. Je soutiens cependant que la législature, elle, serait de mauvaise foi, si, les voyant contrevenir à la loi, elle n'y mettait un terme.

Ceux qui combattent cette partie du bill aborderont sans doute la difficulté que j'ai annoncée tout à l'heure, savoir : que l'arrêt de 1711 n'a nullement spécifié le taux de la redevance. Je trouve cependant concluant à cet égard les autorités à l'appui du jugement rendu par Dupin dans la cause de la seigneurie de Bellechasse. Au temps du prononcé de ce jugement, il circulait dans le pays des déclarations qu'on obtint par le crédit dont jouissent présentement les notres et qui furent prudemment dépeçées. Le Roi de France jugea alors nécessaire de contraindre les seigneurs à recevoir ces effets en paiement de leurs redevances. Ils furent à ce sujet des remontrances ; on leur répondit que l'édit dont ils se plaignaient était postérieur de dix années à l'arrêt de Marly. Ce qui suit est la représentation faite de la part du seigneur lui-même :

« Extrait d'une ordonnance de l'intendant Deprey, du 5 juillet 1717 (seulement six ans après l'arrêt.) »

« C'est à peine s'il y a des terres d'accordées pour « plus qu'un sol par arpent en superficie, » et un « denier de cens, et il y en a au contraire un grand nombre d'accordées pour seulement six deniers (6-12) par arpent, nonobstant qu'elles soient bien couvertes de belles forêts qui sont le premier avantage qu'en puissent tirer les colons dans un pays où le bois de chauffage se vend maintenant à un bon prix par corde, indépendamment des bois de charpente pour les vaisseaux et les bâtisses, qui sont maintenant une des principales ressources du pays, et qu'ils obtiennent pour rien de manière qu'il ne serait ni juste ni naturel de réduire d'un quart, comme ils le demandent, une terre si modérée qui est donnée in reconnaissance Dominii, » et comme une admission d'une autorité seigneuriale directe, plutôt que pour constituer un revenu de quelque importance pour le seigneur qui, de sa part, est soumis à des obligations beaucoup plus graves que son tenancier, puisqu'il est nous la peine de voir son domaine réuni au domaine du roi ; il est tenu de construire, et de rebâtir en bon ordre un moulin à moudre, pour la commodité des habitants de sa seigneurie, et est de plus tenu de contribuer à la construction et aux réparations d'une église, à l'entretien des chemins, au paiement des salaires des juges et des autres officiers, et autres obligations qui lui sont imposées, de manière qu'en réfléchissant sur toutes les charges et obligations qui pèsent sur le seigneur, la proposition maintenant faite de réduire d'un quart les redevances seigneuriales ne peut être regardée que comme ridicule, puisqu'il n'y en a pas qui excède un sol par arpent, et un grand nombre seulement six deniers ; il n'y aurait pas d'autre conduite à suivre après avoir donné dans un tel extrême, que d'accorder les terres pour rien, ce qui n'a jamais été l'intention du roi. »

C'est là un témoignage fort positif, et si nous regardons à tous les édits et ordonnances, nous voyons que les taux de redevances qui généralement prévalaient, étaient d'un sol par arpent de front, d'un sol par arpent en superficie, outre un échaçon évalué à quarante sols. Dans un autre endroit, j'ai fait un calcul sur le jugement rendu, et constaté qu'il accordait six deniers dix sols pour quatre-vingt-dix acres de terre. Pour le district de Montréal les taux sont peut-être un peu plus élevés. Ils se montent à sept échalins et demi à raison encore de quatre-vingt-dix acres. Voici le dispositif d'un jugement rendu, en 1793, déclarant que les terres ne seraient pas concédées à des taux excédant ceux qui y étaient mentionnés. Il prononce que certaines personnes « recevront des contrats de concession de Mlle. Perrelet, des terres à elles concédées, étant de trente arpents de profondeur, et commençant en front à la fin des trente arpents de la ligne terminant la dite cote de Champigny, aux cens et redevances par Sa Majesté, savoir, un sol de cens par chaque arpent en superficie, et un échaçon ou vingt sols à la volonté de la dite Mlle. Perrelet. »

Je ne cite pourtant pas toutes les autorités par lesquelles je puis établir que la redevance en argent ou en grain, n'excédait pas deux sols par arpent. Si nous remontons au temps de la conquête, nous voyons que lord Dorchester tenait de savoir s'il convenait de changer la Tenue, et ce qu'il y a à remarquer dans cette affaire, c'est que la majorité des conseillers de ce Gouverneur étaient des seigneurs canadiens, qui, on doit le supposer, devaient être attachés de prédilection aux lois qui les concernaient. Mais, qu'elle qu'elle soit cette prédilection, il paraît qu'ils en avaient une bien plus grande pour leurs intérêts. Ils se prononcèrent en faveur d'une commutation immédiate qui, de gradiens qu'ils étaient du sol, devait les rendre propriétaires absolus. Deux seulement d'entre eux,

deux anglais généreux, MM. Mc Benn et le solliciteur-général Williams, votèrent contre ce projet. Les raisons que donna ce dernier sont très remarquables ; il dit :

« Extrait des résolutions de Lord Dorchester en conseil, adoptées le 25 août 1790. »

« Que les patentes royales ou concessions de terre soient faites soit en « tenure seigneuriale, » ou « en roture. » Les octrois « en roture » consistaient en lots de ville, et petites fermes ; et les octrois aux seigneurs consistaient en lots étendus de différentes dimensions, dont plusieurs à quelques lieues du fleuve, et cependant encore à l'état de nature. »

« Que les revenus domaniaux du roi de France provenaient des octrois au droit de mutation qui étaient la cinquième partie du prix que l'acheteur avait à payer pour les terres tenues en seigneurie. Que les lots et ventes se montaient au douzième du prix des terres tenues en roture et ces terres étaient aussi sujettes aux cens et redevances, le cens étant un sol ou un demi penny anglais, pour un arpent de 180 peds en front, et la redevance d'un autre sol pour chaque arpent de concessions avec un minot de blé par quarante arpents, et deux échaçons gras de la valeur de 20 sols chaque. »

« Extrait du solliciteur-général Williams contre les résolutions qui précèdent. »

« Parce que les changements proposés par ces résolutions, ont tout autre changement de tenure tendant à donner au seigneur possession absolue de son fief non seulement entraînant un sacrifice des droits du roi, mais détruisant les sages intentions et les effets avantageux des arrêts de 1711 et de 1792 et de la déclaration de 1793, d'après laquelle le seigneur est obligé d'accorder des concessions à tous ceux qui désirent l'établir sur ses terres aux redevances et droits accoutumés et convenus, et sur son refus, le gouvernement est autorisé au nom et pour le profit de la couronne, à concéder les terres demandées, à l'exclusion du seigneur pour toujours. »

« Extrait de la réponse du solliciteur-général Williams à la fameuse question proposée par lord Dorchester en conseil : »

« Quels étaient les fardeaux imposés au concessionnaire, etc. ? »

« Par le terme « en roture, » celui qui concédait au roi directement, ou à son commissaire, stipulait pour le paiement d'une somme spécifiée (d'un demi-penny anglais pour chaque arpent de front sur 40 en profondeur) payable par le concessionnaire en roture chaque année à jour fixe, et au manoir seigneurial, somme qui était appelée redevance. »

Il est donc évident qu'à l'époque où Williams écrivait, il n'existait aucun doute quant au maximum de la redevance, et son opinion s'accorde tout pour tout, chiffré pour chiffré avec ce que j'avais lu avant cette citation. Il paraît qu'il existe dans les villes des taux un peu plus élevés, mais ils n'étaient pas perçus à titre de taxes seigneuriales ; on les stipulait à chaque mutation. En nous rappelant quelque chose de contraire pour le temps où M. Neilson a été devant la Chambre des communes pour exprimer ses avis, Non ! M. Neilson exprimait expressément ce que nous avançons. Il serait inutile d'insister sur ce point si l'on n'avait pas allégué que des décisions judiciaires sont venues à l'appui des exactions par lesquelles les seigneurs ont exigé des redevances plus élevées que les taux primitifs. Il y a des seigneurs qui stipulent des redevances de 4 sols, de 4 et 1/2 et de 6 sols, bien qu'ils soient en petit nombre ; mais en est-il qui aient le droit de faire des stipulations relatives aux redevances à la loi ? Je soutiens que non ; je dis que ces décisions des tribunaux judiciaires ne peuvent être le fondement d'une jurisprudence ; mais les stipulations de ce genre ne peuvent permettre aux cours de justice d'établir une législation d'aucune manière contraire à la véritable loi. N'est-il pas de son devoir d'intervenir et de dire aux tribunaux : « Vous ne pouvez pas faire plus que la loi. » La loi faite par le juge est toujours dernière, car quoique les juges aient à un certain degré le pouvoir de suppléer la loi, quand la loi se tait, il ne peut leur être permis de dire : « La loi est ainsi, mais nous l'abolissons. »

Je maintiens, au surplus, que les décisions que l'on invoque n'ont point été rendues en dernier ressort, et que les tribunaux de la moindre juridiction n'ont pas assez d'autorité pour faire la jurisprudence. Je puis aller plus loin et soutenir qu'il n'y a pas lieu de prétendre que ces décisions aient été prononcées uniformément dans le même sens. Dans le rapport fait par les commissaires en 1811, est consignée une cause (Mc Callum vs Gray) concernant un différend étant originaire de ce qu'une personne avait pris possession d'un lopin de terre, le seigneur (probablement lorsqu'elle occasion elle se présentait pour lui payer sa redevance) s'efforça de le se présenter et la cour déclara que l'occupant avait eu le droit de s'emparer de la terre, non-seulement à raison du consentement donné par l'un des M. Mc Callum, mais aussi à cause de la nature des obligations du seigneur qui est tenu de concéder à tout venant.

En réglant ce bill, nous avons fixé à quatre sols la redevance par arpent en envisageant d'un point de vue libéral les droits des seigneurs. On pourrait même dire que nous sommes allés trop loin, en renonçant que si le sei-

gneur n'a pas droit à plus de deux sols, nous n'avons pas le droit de lui en donner quatre. Cependant, nous avons cru que les différences survenues dans l'état du pays tendent à un changement nécessaire, particulièrement en ce que le seigneur a pu stipuler la redevance en grain, et qu'en ce cas il est arrivé que le seigneur qui a pu stipuler de cette manière sa redevance, a fait recevoir la valeur de quatre sols, le blé qui, à l'époque de la stipulation, valait quarante sols, valant aujour d'hui cinq échalins. Nous voulions que par ce moyen le censitaire qui paie en argent soit sur le même pied que celui qui paie en blé, et les commissaires de 1811 ont considéré cet arrangement comme équitable. Cet arrangement est favorable aux seigneurs, et ils ne devraient pas s'y refuser. Je ne pense pas qu'il y ait aucun sujet de parler de « spoliation » dans cette affaire. J'espère qu'on ne fera pas d'observations de ce genre au sujet d'un bill introduit par un comité dont plusieurs seigneurs étaient membres, et que moi-même, seigneur aussi, je présidais. Je puis dire, sans penser me faire tort à moi-même, que le meilleur compromis que l'on puisse faire est d'accepter cette mesure.

Les autres jugements qu'ont prononcés les cours de justice relativement aux redevances, ne paraissent pas toucher précisément à la question, et si l'on en juge par les deux ou trois qui se trouvent consignés dans le rapport des commissaires de 1811, il apparaît que, bien que la question ait été soulevée par les plaideurs, rien n'y fait voir que les juges l'avaient prise en considération. On devrait plutôt en inférer qu'ils voulaient éviter de la trancher, vu qu'ils n'ont fait aucune allusion à cette partie des plaideurs. La difficulté aurait pu être terminée de quelque autre manière, car le censitaire aurait pu se plaindre de la trop grande élévation de la redevance dont était chargée une ferme qui lui venait du seigneur. On pourrait aussi demander pourquoi l'on n'a rien tenté depuis 1824 pour se débarrasser du système. On a essayé de changer la tenure, mais sans succès ; cette tentative fut faite par celle des colons, mais elle était faite par des propriétaires de grande étendue de terre inerte dans des seigneuries en friche ; et ils se sont adressés non à cette chambre anglaise, mais à la législature britannique. La législature anglaise était sans doute disposée à la bienveillance envers le censitaire ; elle voulait le mettre en état ainsi que le seigneur, de se soustraire au fardeau seigneurial ; mais la loi qu'elle a faite n'a été la commutation ; mais la loi qui a été faite n'a pas été la commutation ; elle a été la commutation sous cette forme, et cette disposition laisse le seigneur libre d'en faire ce qu'il entend. J'espère d'avis que cette loi devrait être rappelée. Peu de seigneurs s'en sont prévalus ; un seul l'a faite ; quelle en a été la conséquence ? Au lieu d'obtenir pour dix échalins par arpent les terres fertiles, les colons ont été obligés de payer de 5 à 12 paires par arpent. La législature impériale n'a certainement jamais en ce résultat contemplé, et il reste encore de grandes étendues de terre à concéder ; et ce qui rend nécessaire pour nous la demande du rappel de la loi, surtout à raison de ce que le principe de la législation locale est reconnu en cette matière. Il y a nécessité d'adopter immédiatement ce recours, car, je le dis, aussitôt que ce bill aura été sanctionné, tous les seigneurs qui ont des terres à concéder demandent la commutation sous cet acte. Il est de notre devoir de réclamer de suite le rappel d'une loi qui a dévoué le peuple de cette localité. Cet acte, en effet, a dépeuplé la population du Canada de millions de personnes. Si la législature d'Angleterre eût compris cela, je suis sûr qu'elle n'aurait jamais passé cette loi. Je dois terminer ce discours par vous remercier de la bienveillance avec laquelle vous m'avez écouté si longtemps.

Il paraît certain qu'une adresse soustraite par les représentants libéraux des deux sections de la province a été présentée à Toronto à M. H. LaFontaine, l'invitant à se départir de sa détermination à renoncer à la vie publique. Nous ignorons de quel résultat aurait été suivie cette démarche, bien flatteuse, dans tous les cas, pour celui qui en a été l'objet ; mais nous avons appris qu'une réquisition pour la même fin allait se préparer en d'autres quartiers si quelque espoir de réussite auprès de M. LaFontaine encourage à la produire. Le Toronto Globe, croyant voir dans M. LaFontaine un ennemi, ainsi qu'il l'appelle à propos des réserves et des retorties, censure cette manifestation et en prend occasion de dire, à raison des vues et de l'attitude de son ennemi sur cette double question, que les principes de M. LaFontaine sont « anti-libéraux. » Si le Globe ne spécifie en tout que sur l'opinion générale relativement aux considérations qu'il invoque, elle donnera peu de crédit à ce jugement. Mais le Globe n'hésite pas à déclarer qu'il « admire » dans son adversaire « l'homme public honnête et ferme. » Il y a dans ces paroles un éloge complet de la part du Globe de 1851, à l'avantage de ce même ministre pour lequel il n'avait pas assez de louanges en 1850. Au fond, c'est une justice rendue à cette indifférence de sentiments sans laquelle la probité politique n'est à peu près rien.

On nous informe qu'une requête de M. LaFontaine est en voie de circulation pour l'objet que nous venons de dire.

III. Dans bien des villages, il existe une religieuse et sainte pratique : c'est à qui accompagnera les morts au cimetière ; c'est à qui portera le cercueil. Pierre et Baptiste se présenteraient à la mairie pour offrir leurs services, mais toutes les places étaient retenues ; néanmoins il restait la croix, que l'on porte d'ordinaire derrière le défunt, et qui précède les enfants de chœur et le curé de la paroisse. Pierre obtint l'honneur de la porter, et l'ex-militaire promit d'assister au convoi.

La chaumière que Baptiste habitait était assez éloignée de celle de Pierre. Parti assez tard de chez lui, il avait fallu faire grand diligence pour arriver, et comme on était en plein été, la sueur ruisselait de son visage, ses cheveux fumaient comme le poil d'un coursier, et, aux plus grosses mèches, vacillaient des gouttes de transpiration, brillantes et perlées comme des gouttelettes de rosée.

Mille bombes, naïfre Pierre, il ne fait pas froid au jour d'hui ; j'ai fait un peu marche forcée, et j'en ai le gosier tout râpé. Est-ce que vous n'auriez pas un verre de n'importe quoi pour l'envoyer par là rafraîchir nos ustensiles ?

Quand on parlait de boire au pauvre Pierre, on était sûr d'être vite approuvé ; le diable en avait l'expérience, et c'était lui, sans doute, qui avait suggéré cette malheureuse proposition.

— Vous avez raison, mon cher ; il faut un temps à boire un coup ; j'ai un petit vin du cru qui va faire votre affaire. Nous allons boire à la santé de votre conversion. — A la santé de ce que vous voudrez, mais buvons. On commença par vider une bouteille et puis le visiteur la trouva si fraîche et si bonne, et il fit au propriétaire tant et tant de compliments, que celui-ci se crut obligé d'en offrir une seconde. L'heure pressait, le convoi était sonné ; on but et but bien vite pour s'en aller à l'enterrement. Le militaire avait bonne tête ; une bouteille de vin n'avait aucune action sur son épais cerveau, mais sur celui de Pierre une bouteille se faisait sentir, et il en avait bien suffisamment avec cette ration. Son compagnon fit même la remarque qu'il paraissait beaucoup plus que la veille, et que, s'il était animé par le désir de le convertir, son éloquent avait un entraînement tout spirituel dont il ne lui savait pas mauvais gré. Rien à redire jusque là.

Mais voilà que chez le défunt se trouvèrent encore de perfides bouteilles. Il faisait si chaud qu'il fallait bien se rafraîchir un peu. Pierre but encore et trouva que la tête lui tournait, il n'avait plus assez de raison pour s'arrêter et se contenir. Une fois la cérémonie terminée, malgré la croix qu'il s'était chargé de rapporter avec lui, et dont la présence, en toute autre circonstance, lui eût commandé la réserve et la sobriété, il appela son ami Baptiste et le mena : vous ne devriez jamais ouï... au cabaret ! évidemment le diable se mêlait de la partie. Pierre n'avait plus assez de présence d'esprit pour jouer bon

jeu, et il perdit tout-à-fait, c'est-à-dire qu'à force de boire, il perdit non-seulement la tête mais les jambes, et quand il voulut retourner au presbytère, malgré la croix qu'il avait avec lui, et dont il se servait comme d'une canne, il tomba et resta dans un fossé.

L'enfer poussa un cri de triomphe. Satan appela son cortège de démons et leur montra, avec un sourire infernal, le coup scandaleux qu'il venait de porter. Le paysan incrédule, qu'un spectacle religieux avait fait pleurer la veille, s'en alla en riant aux éclats, et représentant son idée première, que la religion était une comédie.

Pierre se mit à rouler comme un ivrogne qu'il était.

IV.

Dans le village de maître Pierre était un vieux château gothique habité par un jeune seigneur plein de zèle et de bon sens. M. de... était connu, chéri et vénéré à dix lieues à la ronde. Il n'y avait chez lui ni fierté, ni morgue, mais cette bonté qui rassure, cette bonhomie qui fait aimer. On le voyait souvent se promener avec sa peau de bœuf, enconragant les vieillards qu'il rencontrait sur le chemin, ôtant son chapeau au petit père qui le saluait, et se rendant au presbytère pour s'entendre avec M. le curé sur les bonnes œuvres à faire, sur les infortunés à soulager.

Le jour où Pierre dormait dans son fossé, le bon ange de M. de... le conduisit dans son promenade et l'amena précieusement sur le che-

min où Pierre était tombé. Il le trouva là, dormant dans la boue, la croix à ses côtés, le rouge de l'ivrognerie sur sa figure. Son premier mouvement fut de ramasser bien vite le signe auguste du salut qu'il trouvait profané d'une façon étrange et qu'il gémissait de voir en si mauvaise compagnie. — En la croix à la main, l'indignation dans le cœur, la pitié sur la figure, il se mit à contempler ce malheureux qui dormait dans la fange et qui souillait par sa passion pour le vin tant de qualités réelles qu'il lui connaissait.

Soudain une idée lui vint à l'esprit et il se rendit tout droit à l'habitation du ivrogne. Les habitants de la campagne ne fermant pas leur porte, M. de... s'introduisit chez Pierre, entra ouvrit les grands rideaux qui fermaient son alcôve, et, sans que personne l'eût pu voir, il attacha au pied du lit la croix qu'il avait ramassée.

C'était une grande croix argentée, ornée de rayons d'or et qui, sur le fond obscur de l'alcôve, se dessinait majestueuse et resplendissante.

V.

Le sommeil, quelque lourd qu'il soit, finit toujours par avoir un réveil. Pierre, après avoir ronflé pendant cinq heures dans le fossé où il s'était embourbé, ouvrit les yeux, étendit les bras, fit la grimace d'un homme rompu de fatigue et se leva sur son séant. Il ne se rappela rien de tout ce qui s'était passé. L'enterrement, la conversion du militai-

Un journal anglais de Port Hope, le Watchman, rapporte, à la date du 27 août, que, le dimanche précédent, un incendie allumé par la main d'un malfaiteur réduisit en cendres l'église catholique de cette ville.

Avant de quitter Toronto, les représentants de Bas-Canaud ont envoyé au Maire de la ville, M. John G. Bowes, une députation chargée de le remercier de la bienveillance et de l'amabilité dont ils ont reçu des témoignages de la part des citoyens de toutes les classes durant la dernière session des chambres.

Les trajets hebdomadaires du Rowland-Hill entre Québec et Chicoutimi, procurent à ce point remarquable du Saguenay un nombre croissant de visiteurs, et augmentent dans une proportion peut-être égale les flots de promeneurs qui réclament les endroits intermédiaires sur les deux rives du Saint-Laurent durant la saison d'été.

Les Fils aînés et les Cadets de la Tempérance sont partis ce matin pour une excursion de plaisir sous forme de pique-nique à la Montagne de Bélair où les a conduits un train spécial du chemin de fer.

Richard Delahonty, jeune homme appartenant à une famille respectable, est mort dimanche matin à l'hôpital de la marine (Québec) où il avait été transporté de chez lui par les ordres de l'inspecteur de santé Robert Symes, malgré les ordres précis qu'avait données le médecin du patient, M. Russell, pour qu'on ne le laissât pas sortir de son lit.

La Gazette dit apprendre avec regret qu'un parti de chasseurs à l'ours dans la paroisse de Soulanges s'étant mis en expédition, l'un d'eux nommé Joseph Laroux aperçut un objet qu'il prit pour un ours, l'ajusta et fit feu. Le coup porta; mais, en approchant du point auquel avait visé le chasseur on s'aperçut qu'il avait inconsidérément frappé à mort Vit-J. Larivière, l'un de ses compagnons, que la balle atteignit à la tête, un peu au-dessous de l'oreille.

Cuba.—Rien de positif n'a encore transpiré sur la destinée de Lopez et des libérateurs qu'il a entraînés à sa suite. Une dépêche des derniers jours annonçait qu'il avait repris l'offensive à la tête d'environ deux mille hommes et que des partis nombreux d'habitants de l'île le secouraient. D'autres rapports le disent réduit à une position extrêmement précaire.

ce qui s'était passé, jeta un cri et eut à une apparition. Pen à peu l'histoire du matin revint à l'esprit du fermier, elle lui fit battre le cœur de crainte et de repentir, il tomba à genoux, et après avoir fait une prière il ajouta : —Je suis un bien vilain ivrogne, mon Dieu, j'ai dû scandaliser tout le village et j'ai compromis le retour au bien du pauvre Baptiste; je vous en demande bien sincèrement pardon; tenez, donnez-moi la force de ne plus boire une goutte de vin.

Le lendemain, Pierre pria monsieur le curé d'envoyer chercher le vin qu'il avait en cave et de le vendre au profit de ses pauvres. Il tint strictement sa résolution, si strictement que, dans une maladie qu'il fit quelques années après, le médecin ayant ordonné quelques cuillerées d'eau vineuse, il ne fallut rien moins que l'autorité du curé pour obliger maître Pierre à observer la prescription.

à la veille même d'être atteint par ses ennemis dans les montagnes ou l'ont traqué des piquets de soldats envoyés à sa poursuite. Le voile mystérieux qui recouvre le véritable état de l'insurrection cubaine sera bientôt levé; le drame sanglant dessinera plus nettement ses phases, ou il arrivera à son dénouement entier, quel qu'il puisse être.

"BALTIMORE, 1ER SEPTEMBRE.—Une maison de commerce a reçu par l'Empire City des lettres de la Havane. Ces lettres, à la suite d'une mention de la capture de 50 hommes, annoncent que deux cents autres ont été pris par divers détachements de troupes royales. Le reste, ainsi que Lopez qui était blessé, s'est enfui dans les montagnes poursuivis par les troupes. On croit que tous seront capturés. Ceux qu'on avait arrêtés ont été fusillés de suite."

Le Courrier des Etats-Unis traduit du Savannah News le sommaire suivant de la dernière dépêche apportée de la Havane : Savannah, 1er Septembre.—La goélette Merchant partie de la Havane le 23 août, est arrivée aujourd'hui. Nous apprenons que le général Lopez a été heureux dans toutes ses rencontres avec les troupes espagnoles. Dans une bataille qui a eu lieu le 17 août, le général Enna, commandant en chef de l'armée espagnole, a été tué. Plusieurs autres officiers et un grand nombre d'hommes ont également péri.

Le Télégraph, journal de Washington, annonce avec mystère qu'il doit être débarqué prochainement sur les côtes de Cuba un corps de cinq mille hommes sous les ordres d'officiers distingués. A la Nouvelle-Orléans les libérateurs s'organisent sous la direction du général Felix Huston. Des volontaires se concentrent en même temps sur plusieurs points. Un certain nombre de Hongrois fixés dans l'Alabama, se disposent à passer prochainement dans l'île, et plusieurs centaines de Texiens attendent à Brownsville le moment de s'embarquer.

EUROPE.

Rien d'important n'a été transmis par l'America arrivé le 3 à Halifax. FRANCE.—Dans un second bulletin des nouvelles apportées par l'Asia, les journaux ont dit que les orléanistes avaient manifesté l'intention d'appeler le prince de Joinville à la présidence de la république, et que l'annonce de cette candidature causait aux dernières dates une immense sensation dans les rangs des légitimistes et des adhérents de Louis-Napoléon.

ANGLETERRE.—Le 18 août, la nombre des visiteurs de l'Exposition s'est élevé à cinquante-sept mille. Les Commissaires de l'Exposition ont fixé au 11 octobre la fermeture du Palais de Cristal. Il y aura le 10 une réunion des Commissaires pour la réception des rapports des différents comités du Jury, et une invitation générale a été faite aux personnes intéressées de s'y trouver présentes.

IRLANDE.—Les Prêtres catholiques romains d'Irlande ont fait connaître leur intention de braver les prohibitions du Bill des Titres Ecclésiastiques et les pénalités qu'il

PENSEES.

De St. Pierre a dit : Les peuples qui prient Dieu dans leur langue maternelle tiennent plus à leur religion que les autres. La vanité fait autant de mauvaises têtes que le défaut de jugement. La méchanceté de l'esprit étouffe la bonté du cœur.

prononce.—M. McGillis Collum a publié des lettres qui font voir que la hiérarchie catholique n'est point morte, nonobstant l'acte récent du Parlement. Les Catholiques étaient au moment de convoquer un meeting.

FRANCE.—L'Evénement contient une adresse à Charles C. Hugo, au nom de plus de cinquante journaux anglais qui expriment leur vive sympathie en sa faveur à raison de l'emprisonnement auquel il a été condamné pour un article contre la peine de mort. La récolte des grains devrait être terminée sous peu de jours. Elle est plus abondante mais inférieure en qualité à celles des années précédentes.

Un comité de surveillance formé de trente membres de l'Assemblée, la plupart socialistes, se rassemble chaque semaine pour discuter sur la condition politique de Paris et des départements.

ESPAÑE.—Les avis qui avaient été reçus de la Havane à Madrid à venir jusqu'au 17 juillet, ne contenaient rien au sujet de l'insurrection de Cuba.

DANEMARK.—Le roi a échappé avec peine à danger de perdre la vie. Lorsqu'il était en voiture, le 14 août, ses chevaux prirent la course et le brisèrent en éclats.

INDE ET CHINE.—La mille de ces quartiers est parvenue à Londres le 18 août. L'insurrection en Chine semble gagner du terrain, bien qu'on n'en connaisse pas précisément l'étendue.

Le roi de Siam est mort le 3 avril.—Kosuth est attendu pour le 1er octobre en Angleterre.

Nouvelles Locales.

M. C. Wartelle qui a succombé dernièrement dans la procédure qu'il avait adoptée contre l'Evêque Anglican de Québec, devant deux Juges de la Cour Supérieure, en triomphant contre l'Evêque l'émanation d'un writ de mandamus afin de le contraindre à procéder au service accoutumé sur le corps d'un enfant de M. Wartelle, a renouvelé son instance devant la Cour Supérieure de Québec. C'est hier que la plaidoirie doit avoir lieu.

—La Gazette de Québec rapporte qu'un vendeur de lait, jeune garçon de 15 ans, passant mercredi soir par les plaines d'Abraham fut attaqué et dévalisé complètement par deux femmes de mauvaise vie qui le dépouillèrent de ses vêtements, de ses vaisseaux à lait et d'une somme de 10 chelins, fruit de son petit négoce. Dans l'état où il se voyait réduit, le malheureux jeune homme dut aller se réfugier dans le bois qui est à l'extrémité des plaines. Des charpentiers qui passèrent entendant ses appels, eurent la charité de le venir suffisamment pour le mettre en état de regagner sa demeure.

—A Stoneham, près Québec, un jeune garçon de 14 ans s'étant aventuré dans le bois, la semaine dernière, devint la proie d'un ours. Son père, qui l'accompagnait, fut lui-même blessé grièvement par la fureur animal en cherchant à porter secours à sa victime.

On lit dans le Journal de Québec d'hier : "Un homme du nom de Bédard, en compagnie d'un autre individu dont nous ignorons le nom, tua hier au soir, à dix heures, un ours énorme au lac Beauport; il le vendait ce matin au marché Saint-Paul."

Les Townships au nord de Québec sont infestés d'ours qui ont beaucoup endommagé les grains sur pied et causé de dommages. Ils ont aussi dévoré quantité de bétail.

FENÊTRE ACCIDENT.—Nous avons, dit le Canadien, le regret d'apprendre qu'un jeune homme de 16 ans, Elzéar Boachard, fils de M. Boachard, fabricant de meubles, rue du Palais, en voulant aller à bord d'une goélette au quai de Bateau vendredi soir, est tombé à l'eau et s'est noyé; son corps a été retrouvé le lendemain.

—L'un des conseillers municipaux de Québec, M. Carrier, est mort à St. Henri mardi dernier, généralement regretté de ses concitoyens dont il méritait la considération et l'estime.

—John Gobbins, soldat du 20e. régiment cantonné à Montréal, se noya accidentellement samedi matin en aidant l'équipage du vapeur Lord Elgin, près du Canal, à tirer une pièce de bois qui, en glissant par dessus bord le précipita avec l'un des matelots dans le fleuve. Malgré tous les efforts que l'on tenta pour le sauver, on ne parvint qu'au bout de quelque temps à le retirer de l'eau; il était trop tard, et les soins du Dr. Howard furent impuissants à le rappeler à la vie. L'homme d'équipage fut recueilli sur le bord sur et sauf par ceux qui s'étaient empressés de lui porter secours.

MORT SUBITE.—Vendredi soir, M. Tucker, qui habitait depuis quelques années Montréal, se promenait avec sa fille sur le quarré Papineau. Sans laisser apercevoir aucun symptôme de mal, il défaillit tout-à-coup et expira sur le sol. On suppose qu'une affection du cœur a été la cause de cette mort instantanée.

—Un vaisseau jaugeant 400 tonneaux, sorti des chantiers de M. Gilmour de Québec vient de passer le canal Welland avec un envoi de fer destiné à la construction d'un chemin à lisses dans les Etats ouest de l'Union. Il doit remplacer cette cargaison par une autre de madiers qu'il transportera sans transbordement du Lac St. Clair à Liverpool. Il pourrait donc apporter un nouveau supplément de fer et le rendre à quelque baie ignorée du Lac Michigan d'où le bruit des travaux industriels n'a pas encore banni le gibier qui y a établi sa demeure en attendant que l'homme y ait subjugué la nature. L'ère du

progrès local est convenablement inauguré par la compagnie Gilmour de Québec, en autant qu'il peut dépendre d'elle.

FAITS DIVERS.

On lit dans l'Univers : Le sénateur de Rome, prince del Drago est mort. La municipalité lui a fait de très brillantes obsèques. Malgré son grand âge, il remplissait avec intelligence et fermeté ses importantes fonctions. Aussi a-t-il emporté d'universels regrets.

—Nous ne savons si la mise en état de siège des possessions autrichiennes en Italie est destinée à préparer et à protéger la présence du jeune empereur, ou bien si l'état de fermentation que cette mesure suppose dans les esprits ne fera point renoncer un voyage. Quoi qu'il en soit, cet acte de rigueur du vieux maréchal Radetzky a produit une immense sensation et a mérité les éloges de tous les amis de l'ordre et de la société. En face d'une agression aussi insolente, d'assassinats aussi audacieux et aussi multipliés, il n'y a qu'un remède pour arrêter les méchants et rassurer les bons : une compression sévère, inexorable. La société est en butte à une guerre à mort; si elle agit mollement, elle périra. C'est l'avertissement que la proclamation du vieux maréchal porte à tous les gouvernements. Puissent-ils le comprendre et en tirer profit!

—Le Saint-Père a envoyé le grand-croix de l'Ordre Pieux à M. de Mantenfel, premier ministre de Prusse. On assure que cette distinction a pour but de récompenser les bons offices de ce ministre dans la question qui se traite depuis quelque temps de l'envoi à Berlin d'un Non apostolique. Il faut convenir que la Prusse a pris vis-à-vis des catholiques une attitude qu'on ne peut que louer, en présence de l'intolérance et du fanatisme que certains autres gouvernements protestants n'ont pas honte de remettre en vigueur.

SOUVENIRS LITTÉRAIRES.—Une lettre de Constantinople annonce la découverte d'un immense trésor de manuscrits grecs de la plus haute antiquité, qui ont été trouvés par un savant grec du nom de Simonide, dans une caverne située au pied du mont Athos. L'importance de cette découverte est incalculable, car elle fait connaître une quantité considérable d'ouvrages célèbres cités par les anciens auteurs et qui s'étaient perdus. On y trouve beaucoup de noms propres et des renseignements de nature à jeter un grand jour dans les périodes les plus obscures de l'histoire. On cite parmi les ouvrages retrouvés une interprétation complète de l'écriture hiéroglyphique, et la personne qui a fait cette découverte est déjà parvenue à déchiffrer les inscriptions gravées sur l'obélisque de l'hippodrome de Constantinople.

Marché Bousecours.

Vendredi, 5 septembre 1851.

PRIX DES DENRÉES.

Table listing prices for various goods including Farines, Blé par minot, Avoine, Orge, Pois, Sarrasin, Seigle, Graine de Lin, and Volailles et Gibiers.

Table listing prices for various meats including Dindes (vieux) par couple, Dindes (jeunes) do, Oies, Canards, Poules, Poullets, Perdrix, and Pigeons.

Table listing prices for various meats including Bœuf par livre, Mouton par quartier, Agneau, Veau, Lard par livre, Bœuf par 100 livres, and Lard frais do.

Table listing prices for various dairy products including Beurre frais par livre, Du salé do, and Fromage do.

Table listing prices for various legumes including Fèves américaines par minot, Fèves ou Canada do, Patates, Navets, and Oignons.

Table listing prices for various other goods including Saindoux par livre, Pain bis, and Pain Blanc.

Table listing prices for various sweets including Sucre d'érable par livre and Miel.

Table listing prices for various fruits including Oranges par boîte and Pommes par quart.

ANNONCES.

ON DEMANDE

UN INSTITUTEUR bien qualifié pour tenir une Ecole Élémentaire dans la paroisse de BLAIRFORD. Pour les conditions s'adresser à Messire R. ROBERT, Ptre., Curé. Blairford, 1 septembre 1851. ON DEMANDE des renseignements sur une jeune fille de 14 ans du nom de ELIZABETH McGRADY. Toute information la concernant sera reçue avec beaucoup de reconnaissance par sa sœur. S'adresser au Bureau des Mélanges Religieux.

VENTE A L'ENCAN. Par John M. Tobin, VENTE ANNUELLE D'ARTICLES EN FONTE DE ST. MAURICE.

- LA VENTE ANNUELLE publique d'ARTICLES EN FONTE DE ST. MAURICE, aura lieu aux magasins des agents, Messrs. FERRIER & CIE, VENDREDI, le 12 du courant, auquel temps aura vendu : 200 Poêles doubles de 30 pouces. 250 do do 36 do 250 do simples assortis de 21 à 48 pouces 300 do de goût assortis, de patrons différents, nouveaux et élégants de 18 à 36 pouces 175 do de cuisine, de patrons et grandeurs assortis 50 do pour Cultivateurs avec bouilloires assorties de 45 et 60 gallons. 300 Chaudières pour poêles assorties 50 Chaudières à potasse, 1500 do à sucre et rafraichisseurs, assortis, No. 1 à 5 300 Rafraichisseurs à fonds plats, 14 x 23 pouces 200 Chaudières de 35 gallons. 100 Bouilloires, assorties, avec rebord, de 40 à 60 gallons. 100 Chaudières à potasse, assorties de 45 à 60 gallons 2500 Chaudières à soupe, assorties, avec pieds et sans pieds, de 9 à 16 pouces 250 Tourtières, assorties 1200 Canards, assortis, de patrons anglais, No. 2 à 5 500 Poêles, assorties, No. 2 à 6 150 Dalots 5 à 6 pieds 100 Sets roues pour Cribles, assortis 400 Ronds pour tuyaux, assortis 150 Sets de Garnitures de Charrues, assortis de 1 et 2 Un assortiment de Vases pour Poêles, Fonds de Chaudières à Potasse, Roues de poêles, Roues dentées, Roues pour jarbins, Roues pour brochettes, Machines pour repasser, Bar Weights, et Cloches soudées. —ASTI :— 25 tonnes de Fer en barre pour cheval, assortis 15 do do assortis, 1 1/2 x 2 à 4 x 11 pouces. 10 do do do quarré 1/2 à 2 1/2 pouces 5 do Plagues de soc 8 do Boîtes de roues pour charrettes et wagons 5 do Sash Weights

CONDITIONS DU CRÉDIT. Au-dessous de £25 comptant. Achat au montant de 25 et au-dessus, 3 mois Do do 50 do 4 do Do do 100 do 5 do Do do 150 do 6 do Do do 200 do 7 do Do do 250 do 8 do En fournissant des billets endossés, si on le demande. Vente à DIX heures précises. JOHN M. TOBIN, Encanteur. Montréal, 5 septembre 1851.

COLLEGE JOLIETTE.

LA rentrée des élèves du Collège Joliette aura lieu le 23 du courant. Les parents sont priés de vouloir bien envoyer les enfants au jour indiqué. Le cours d'études de cet établissement se divise ainsi qu'il suit : 1ère. Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte.—Histoire ancienne.—Géographie. 2me. Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de Géométrie et de Dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues. 3ème. Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres.—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues. 4ème. Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc. Géométrie pratique.—Mécanique.—Astronomie. Le cours de latin s'ouvre dans la quatrième année pour ceux qui désirent l'apprendre.—Compositions et discours etc. 5ème. Année.—Philosophie (Logique, Métaphysique, Morale).—Architecture.—Économie politique.—Cours de latin continué.—Compositions et discours etc. 6ème. Année.—Cours latin.—Compositions et discours etc. Une fois par semaine, il y aura des séances académiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation etc. L'expérience nous a déjà appris que c'est un bon moyen de former la jeunesse dans l'art oratoire. La musique et le dessin seront enseignés à ceux qui le désirent.

CONDITIONS PAR AN. Enseignement et logement. £ s. d. Piano. 3 0 0 Musique. } Les autres instruments. . . 1 10 0 Dessin. 0 5 0 Abonnement à la bibliothèque. . . 0 2 0 CHAMPAGNEUR, Ptre. Industrie, le 1 septembre 1851.

SEMINAIRE S. THERESE.

LA rentrée des élèves au PETIT SEMINAIRE DE S. THERESE aura lieu le QUATRE SEPTEMBRE prochain à SIX heures du soir. Aucun élève ne doit être en retard sans de bonnes raisons. Ste. Thérèse, 15 Août 1851.

COLLEGE CHAMBLY.

LA rentrée des élèves du COLLEGE DE CHAMBLY est fixée au NEUF SEPTEMBRE. Il est considéré comme très important que tous se rendent au jour dit. F. T. LAHAYE Ptre. S. V. Chamblay, 18 août 1851.

AUX INSTITUTEURS.

UN jeune homme capable d'enseigner le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et de bonne conduite trouvera de l'encouragement en s'adressant immédiatement au curé de St. André d'Argenteuil. Un qui pourrait remplir l'Office de Chantre, ou bien encore toucher un harmonium serait préféré. St. André, 15 août 1851.

COLLEGE DE RIGAUD.

LA rentrée des élèves du COLLEGE DE RIGAUD est fixée au SIX du mois prochain. L. LANGLAIS C. S. Montréal, 26 Août 1851.

AVIS.

UN MAÎTRE D'ÉCOLE, sachant bien le FRANÇAIS ET L'ANGLAIS et muni de bonnes recommandations, trouvera une place d'INSTITUTEUR à Ste. Geneviève. Pour plus amples informations, s'adresser à Mr. LEBLANC, curé du lieu. Montréal, 4 Juillet 1851.

DEPARTS DE LIVERPOOL

Steamers Anglais de la Maille Royale
TELS QUE FIXES PAR L'AMIRAUTÉ, POUR 1851.
Les steamers qui font le service entre Liverpool et New-York...

J. J. E. BIBAUD,

AVOCAT.

Petite rue St. Jacques, No. 37.

Montréal, 21 juin 1851.

P. GARNOT, Professeur de français, latin, rhétorique, belles-lettres, etc. rue Dorchester n° 6.

Montréal, 9 Nov. 1850.

F. X. D'EROME, Horloger, à 3 portes de l'évêché.

GYMNASE

ET

ACADEMIE D'ARMES

Tenus par M. Rev. Rue Notre-Dame, 49.

Montréal, 4 Juillet 1851.

L. LESAGE, Professeur de Français, de Latin, de Mathématique et de Tenue de Livres. Coin des Rues St. Denis et La Duchetière, No. 2.

Montréal, 20 Juin 1851.

REPERTOIRE DE L'ORGANISTE

OU

RECUEIL DE CHANT GREGORIN

A l'usage des Eglises du Canada,

CONTENANT :

LES MESSES DE GRADUEL, tous les HYMNES EN PROSE, les HYMNES ET ANTIENNES en l'honneur de la STE. VIERGE, sur les AIRS anciens et nouveaux, aussi tous les TONS de PROCESSIONAL sur les AIRS ANCIENS et les NOUVEAUX, avec toutes les différentes FINALES; LA MESSE DES MORTS la prose, DIES IRÆ et le LIBERA, tels que les donne le Processional, et arrangés en musique pour le chant et l'accompagnement.

Ce recueil, après avoir été soigneusement examiné, a été honoré de l'approbation de S. G. MONSIEUR l'Evêque de Montréal. Il est maintenant sous presse, et paraîtra sous format in-folio d'environ 125 pages. Le souscrit a confiance dans l'utilité de son œuvre en faveur des Églises dont elle obtiendra le patronage. Le prix de l'ouvrage est de £3, dont le tiers payable d'avance. Les souscriptions doivent être transmises au Secrétaire de l'Évêché de Montréal.

J. B. LABELLE,

Organiste de la Paroisse de N. D. de Montréal.

Montréal, 10 Mai 1851.

GUIDE DE L'INSTITUTEUR.

2EME EDITION.

TABLE DES MATIÈRES QU'ON Y TRAITE :

LA lecture, l'écriture, la grammaire, la sphère armillaire, la géographie, l'usage des globes, les courants de la mer, l'arithmétique, le mesurage, la tenue des livres, formules de reçu, etc., une table d'intérêt à 6 pour 100, le dessin linéaire, la géométrie, la levée des plans, la trigonométrie, un traité d'agriculture adapté à notre climat, et une liste de barbarismes ou solécismes de la langue française.

Ce volume contient près de 300 pages. Le papier est d'une excellente qualité, et l'impression très-soignée. La reliure est des plus solides, et pourra durer longtemps. Cet ouvrage sera exposé en vente vers le PREMIER d'AOUT prochain.

Ce livre est spécialement dédié à l'usage des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES, et peut servir avec un grand avantage à MM. LES INSTITUTEURS qui désirent se préparer à subir leur examen devant les bureaux des examinateurs.

LE PRIX SERA AUSSI RÉDUIT QU'IL POSSIBLE. P. GENDRON, Imprimeur, No. 29, rue St. Gabriel.

Montréal, 5 Août, 1851.

MOLET RICHARD.

CETTE maison, déjà connue du public sous le nom de Pension Privée, est sise à l'extrémité supérieure de la Place Jacques-Cartier (ancien Marché-Neuf), au No. 7. Les familles et les personnes voyageant pour leur santé, y trouveront en tout temps des chambres convenablement meublées, la tranquillité, et toutes les attentions désirables. L'établissement a vue sur le fleuve et réunit à la beauté du site les avantages de la centralité, du voisinage du port et des débarcadères des chemins de fer. Prix égal à ceux des hôtels où il y a table d'hôte.

AUX COMMISSAIRES D'ÉCOLES.

LIVRES POUR RÉCOMPENSES, PRIX, ETC.

Le Soussigné vient de recevoir un splendide assortiment de LIVRES, à reliures ornées, en or, etc., contenant des gravures et propres à être distribués à titre de récompenses, aux examens scolaires. Il en disposera à des prix très réduits.

J. Bre. ROLLAND.

LIVRES NOUVEAUX

POUR DISTRIBUTION DE PRIX.

LES Soussignés viennent de recevoir par Great Britain Pearl, Wreath et John Bull leur assortiment de LIVRES DE PIÉTÉ, LITTÉRATURE, DROIT, MÉDECINE, etc., etc.; la collection est très-considérable et le choix tant sous le rapport des ouvrages que sous celui des reliures et des prix ne laisse rien à désirer.

DE PLUS

Chandeliers, Croix de Procession et d'Autel, Calices, Ciboules, Ostensoirs, Bénitiers, Burettes, Instruments de paix, Chasubles, vases pour fleurs en porcelaine, Statuettes diverses aussi en porcelaine, Veilleuses, etc., etc. E. R. FABRE, Etc. Rue St. Vincent, N° 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

IMAGES NOUVELLES.

LES Soussignés ont reçu directement de France au-delà de 25,000 FEUILLES IMAGES, assorties de grandeur et qualités, qu'ils offrent à des prix excessivement réduits.

E. R. FABRE, ETC. CIE. Rue St. Vincent, N° 3.

Montréal, 23 Mai, 1851.

CHAPEAUX FRANÇAIS.

LES Soussignés ont l'honneur d'annoncer qu'ils viennent d'ouvrir quelques caisses de CHAPEAUX DE SOIE, lre. qualité, pour MM. de Clergé, prix 25s.

E. R. FABRE ETC CIE.

Montréal, 23 Mai, 1851.

PÂTISSERIES FRANÇAISES de 8 sous à 1) chelins le rouleau. VERRUES et FROMAGE de GRUYÈRE. A vendre par E. R. FABRE, ETC CIE.

Montréal, 23 mai 1851.

AVIS.

NOUVEAU Recueil de 136 cantiques bien choisis et dont le prix est à la portée de tout le monde. Il ne coûte que six sous l'exemplaire. Maintenant à vendre chez

J. M. LAMOTHE, Libraire.

Le Soussigné informe les Messieurs du Clergé et les Marguilliers des Fabriques qu'il vient de recevoir de France le complément de ses commandes contenant un grand assortiment d'ORNEMENTS D'ÉGLISE de toute description, CALICES, CIBOURES d'argent, OSTENSIRS, VASES, CHANDELIERS, CROIX, CHRISTS de divers grandeurs, VIN BLANC pour le St. Sacrifice de la Messe, et pour être pur, EXCESSIFRE blanche et jaune. Le tout sera vendu aux prix les plus réduits.

JH. ROY.

Montréal, 30 Mai 1851.

LE MANUEL

DE LA

VISITE EPISCOPALE

Dans les Communautés et Paroisses du Diocèse de Montréal

AUGMENTÉ

DU

MANDEMENT

DE MGR. L'ÉVÊQUE DE MONTRÉAL

POUR LA

Visite Générale des Communautés

PRIX: 2/9 la douzaine.

Montréal, 29 avril 1851.



NOUVEAUX.

Le Soussigné vient de recevoir directement de France par le navire FIDÉLITÉ venant de Bordeaux, une superbe collection de LIVRES DE PRIÈRES, de DÉVOTION et d'INSTRUCTION, avec une variété très-étendue d'IMAGES et GRAVURES de tous prix et pour tous les goûts. Il invite Messis, les Curés, Marchands, Instituteurs, et le public en général à visiter son établissement, où ils trouveront un bon choix de livres pour les Bibliothèques, pour les récompenses et pour les besoins ordinaires des familles.

Aussi-

Papeterie de toute espèce, tapissier, chapeliers, médailles, croix, parfumerie, etc. et une foule d'autres articles qu'il serait trop long de détailler ici.

J. Bre. ROLLAND.

Montréal, 20 Mai, 1851.

PEINTURES HOLLAÏ, ETC.

Le soussigné offre ses plus sincères remerciements à ses amis et au public en général et à l'honneur de l'annonce qu'il a ouvert un magasin au No. 97, rue St. Paul, où il tiendra constamment un assortiment général de toutes les peintures, HOLLAÏ, BROSSES et PINCEAUX, aux plus bas prix, et il espère par sa ponctualité mériter l'encouragement de ses compatriotes et amis. Tous ordres pour ouvrages seront reçus au No. 97, rue St. Paul, ou au No. 16, rue de l'Inspecteur, faubourg des Récollets, et exécutés dans le plus court délai.

NICHEL MOSES.

Montréal, 13 Mai, 1851.

AVIS AUX ABONNÉS

DE

L'ALBUM

LITTÉRAIRE ET MUSICAL

DE

E. R. FABRE ETC.

La maladie du propriétaire de l'Album a causé du retard dans la publication de ce Recueil Littéraire depuis le commencement de la présente année, sans compter que les grandes améliorations et les changements à y faire ont dû nécessairement occasionner un surcroît de travail et de dépense. Les abonnés de l'Album cependant ne perdront rien pour attendre, et aussi prochainement que possible ils recevront les numéros de Janvier et Février qui seront suivis régulièrement et mensuellement des autres livraisons.

Montréal, 25 Février 1851.

ATTENTION

Livres de Prières nouvellement arrivés de France. Le Soussigné très-recommandant du grand encouragement que lui ont accordé jusqu'à ce jour, profite avec joie de cette même occasion pour leur annoncer qu'il vient de recevoir sa collection de LIVRES DE PRIÈRES, richement reliés et faits dans les derniers goûts de France, TELS QUE :

Paroissien Romain, Journée du Chrétien, Formulaire, Ange Conducteur, Visite au St. Sacrement, Chemin de la Croix, Combat Spirituel, AUSSI UN TRÈS-GRAND ASSORTIMENT DE : Chapeliers, Médailles, Croix et Cœurs en Argent, Statues en Porcelaine, en cuivre, Crucifix de toutes grandeurs en ivoire, bronze et cuivre, Bénitiers de tous les goûts

Imitation de Jésus-Christ, de la Ste. Vierge, Vie dévote, Livre de Vie, Heures choisies, A Marie gloire et pour Ste. Communion, etc. Petites statues de la Ste. Vierge, en argent, Statues en Porcelaine, du Bon-Pasteur, de la Ste. Vierge, de St. Joseph, de l'Ange Gardien de puis un pouce de hauteur jusqu'à neuf.

Une très-grande collection d'IMAGES, au dentelle et en feuille, colorées, maintenant à la disposition de des acheteurs, et le tout soigneusement choisi par lui-même à Paris, et vendu à des PRIX TRÈS-MODÉRÉS. J. M. LAMOTHE, Libraire.

Montréal, 20 Mai, 1851.

ATTENTION!!!

VERAI VIN FRANÇAIS SANS MELANGE

M. HERVEON & Cie, sollicités par des membres de leur famille, résidant aux portes de Bordeaux et en position incontestablement favorable, viennent de recevoir par le navire "l'Arthur" un ASSORTIMENT DE COGNAC et de VINS de qualités diverses, purs et généreux, qu'ils se proposent de vendre en gros et en demi gros, à des prix excessivement modérés. C'est l'occasion pour les amateurs et pour le public en général, de renoncer à ces mélanges funestes et corrosifs, ces mixtures destructives des saines et plus robustes. C'est aussi une opportunité pour MM. de Clergé, de se procurer un Vin pur, étranger à des ingrédients chimiques, et à des montants qui ne permettent même pas de donner un nom à ces boissons détrempées jusqu'à leur essence.

Adresse: MM. HERVEON & Cie, coin des rues St. Vincent et Notre-Dame, N° 81.

Montréal, 3 Décembre, 1850.

Au Clergé.

Le Soussigné met en disponibilité un très-bel ORGUE, en accord et dans un état parfait. Il est de forme gothique, à 19 pieds de haut, 12 de large et 7 pieds en profondeur. Les TUYAUX de l'avant sont de métal doré; un double de clefs, et un jeu de pédales sont au nombre des accessoires, outre vingt variations du jeu musical dont suit l'énumération: Grand Orgue, Diapason double au-dessous de GGG, Diapason ouvert, Diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, les douzième et quinzisième positions du Sequialtra et de la Cornette. Orgue de Chœur en Diapason d'arrêt et flûte. Orgue à crescendo avec diapason d'arrêt, Dulciana, Principal, Flûte, trompette, haut-bois, tremolo, et deux étouffoirs justaposés.

L'instrument plus haut décrit conviendrait à une église spacieuse, et est offert à l'examen des visiteurs à l'atelier du fabricant, rue St. Joseph, No. 10.

Le prix en serait payé par partie comptant, le reste à termes. Le Soussigné tient en mains un assortiment de PIANOS, MÉLODEONS, à 4, 4 1/2 et 5 octaves, dont les prix sont variés de £11 5 0 à £30.

SAMUEL R. WARREN.

Montréal, le 29 novembre 1850.

LIBRAIRIE ET RELIURE

Coin des Rues Notre-Dame et St. Vincent.

Le Soussigné offre ses plus sincères remerciements à MM. de Clergé et au public en général pour l'encouragement libéral qu'il en a reçu, et profite de cette occasion pour solliciter de nouveau ce même patronage. Il tient en mains un bon assortiment de livres d'Église, richement reliés en veau, agrafés, aux coins dorés, et une grande variété d'autres livres gratuits, dorés sur tranche.

TELS QUE

Formulaire de prières, Paroissien Romain, Imitation de Jésus-Christ, Chemin de la Croix, Visites au St. Sacrement, Miroir des Ames, Mois de St. Joseph, Mois de Marie, Inauguration de la Ste. Vierge, Heures choisies, A Marie gloire et pour Ste. Communion, etc.

Aussi tous les livres en usage dans les Écoles Chrétiennes, papier, plume, encre, cire, quillottes, crayons, ardoises, etc. Le tout à très-bas prix.

Z. CHAPELÉAU.

Montréal, 27 décembre 1850.

SOURCES DE PROVIDENCE.

M. ST. GERMAIN qui conduit l'établissement des BAINS D'EAU MINÉRALE dans le nouveau Village de Providence, dans la paroisse de St. Hyacinthe, informe le public que son établissement sera ouvert au PREMIER JUIN prochain, et il pensionnera à son Hôtelier pour un prix modéré.

St. Hyacinthe, le 17 mai, 1850.

ATTENTION!

À VENDRE,

À l'évêché, à la Présidence et dans toutes les Librairies Catholiques de cette ville,

NEUVAINÉ

POUR SE PRÉPARER À LA FÊTE

DE LA Vierge-MARIE

De Notre-Seigneur Jésus-Christ

Par le R. P. MEZZARELLI, de la C. de J. traduit de l'Italien, d'après la dernière édition de Eome.

PRIX: 2s. 6d. LA DOUZAINÉ.

Montréal, 2 novembre 1851.

AVIS AUX ORGANISTES.

Le Soussigné qui a touché l'orgue pendant 25 ans à la Cathédrale de Québec, a arrangé EN MUSIQUE tout ce qui se joue et se chante en fait de PLAIN-CHANT dans nos Églises. S'adresser à Québec à FRANÇOIS LÉCOUR, Organiste.

Montréal, 10 mai 1851.

AUX INSTITUTEURS.

On a besoin dans la PAROISSE ST. PATRICK TOWNSHIP DE QUÉBEC, d'un ou de deux INSTITUTEURS CATHOLIQUES, bien qualifiés, et sachant le FRANÇAIS et l'ANGLAIS, pour des ÉCOLES ÉLÉMENTAIRES. S'adresser au Missionnaire du lieu Montréal, 18 Juillet 1851.



(N'imprimez à cet établissement.)

LIVRES, ADRESSES, CARTES DE VISITE, INVITATIONS, CIRCULAIRES, ET JOBS DE TOUTE ESPÈCE.

Le tout est exécuté sur bon papier, avec caractères nets et dans le dernier goût. Tous les ouvrages demandés seront livrés à l'heure convenue et à des prix TRÈS-MODÉRÉS. S'adresser à l'IMPRIMERIE des Mélanges Religieux, Montréal, le 25 février 1851.

HECTOR L. LANGEVIN.

AVOCAT.

BUREAU, coin des rues St. Vincent et Ste. Thérèse au-dessus de l'établissement de la Minerve.

Montréal, 8 novembre 1850.

COMPAGNIE D'ASSURANCE

SUR LA

VIE DU CANADA.

(Canada Life Assurance Company.)

INCORPORÉE PAR ACTE DU PARLEMENT.

CAPITAL—£10,000.

BUREAU PRINCIPAL, HAMILTON.

HUGH C. BAKER, PRÉSIDENT.

JOHN YOUNG, ECR. VICE-PRÉSIDENT.

THOMAS M. SIMONS, ECR. Secrétaire.

Bureau, Local, Montréal.

L'HON. JOSEPH BOURET, PRÉSIDENT.

JOHN G. MACKENZIE, ECR. Vice-Président.

Directeurs

WILLIAM WORKMAN, ECR.

WILLIAM LYMAN, ECR.

G. E. CARTER, ECR. M. P. P.

HEW RAMSAY, ECR. Gérant.

Conseiller Légal.—L'Hon. L. T. DRUMMOND, Solliciteur-Général.

Arbitre Médical.—ARCHIBALD HALL, M. D.

Secrétaire.—THOMAS RAMSAY, ECR.

Québec.—Agent.—H. W. WELCH, ECR.

Arbitre Médical.—Le Dr. MORIN.

GERANTS DANS LE BAS-CANADA.

Sherb.—R. Bayouer, ECR. Melborne.—Thos. Tait, ECR.

St. Andrews.—Frank Far.—St. Hyacinthe.—Bouché de

Rich. ECR. la Bayoue, ECR.

St. John's.—Charles Poirce.—Trois-Rivières.—John Ro-

bertson, ECR.

Huntingdon.—R. B. So.—Hantsburg.—Georges-Hamilton-

ville, ECR.

Stenley.—F. Judd, ECR. Dunham.—Wm. Baker, ECR.

Sherbrooke.—Wm. Ritchie, Lc.

CETTE Compagnie est prête à effectuer des ASSURANCES SUR LA VIE, et à se charger de toute transaction, d'assurance de la valeur ou de la durée de la vie humaine, ainsi qu'à accorder ou à acheter des Annuités ou des Réversions de toute espèce, comme aussi des Survivances et des Dotations. En sus des divers avantages qu'offrent les autres Compagnies, les directeurs de cette Compagnie, plaçant les primes dans la province à un taux d'intérêt composé bien au-dessus de celui qu'on peut obtenir dans la Grande-Bretagne, se trouvent en état de prêter une rétribution très-considérable du côté, en garantissant des assurances des survivances et des dotations pour un nombre plus ou moins grand de primes annuelles, accordant des ANNUITÉS augmentées soit immédiatement ou différées, pour toute somme placée entre leurs mains. Ils peuvent aussi améliorer la position locale de la Compagnie comme étant d'une importance particulière à ceux qui veulent faire effectuer des assurances, attendu que cette position permet aux assurés d'exercer un contrôle sur la Compagnie, et facilite l'acceptation de risque sur des individus sains, ainsi que le prompt règlement des réclamations. Les assurances peuvent s'effectuer, AVEC OU SANS participation aux profits de la Compagnie; les primes peuvent se payer par versements semestriels ou trimestriels; et le système de demi-crédit ayant été adopté par le Bureau, on fera crédit pour une moitié des SEPT premières primes, sans autre garantie que la Police.

PRIME ANNUELLE POUR ASSURER £100, TOUTE LA DURÉE DE LA VIE.

Table with 4 columns: Age, Avec les profits, Sans les profits, Demi-Crédit. Rows for ages 15 to 60.

On trouvera, en son comptant, que les taux ci-dessus d'assurance pour la vie, sans participation, et demi-crédit, sont plus bas que les tarifs similaires d'aucun autre Bureau qui offre maintenant d'assurer en Canada, tandis que les assurés avec participation auront part aux trois quarts de tous les profits de cette branche des affaires de la Compagnie.

Prime annuelle pour assurer le paiement de £100, soit en cas que l'assuré meure avant d'atteindre un âge spécifié, soit lorsqu'il atteindra cet âge :

Table with 4 columns: Age, 50, 55, 60, 65. Rows for ages 20 to 55.

Le Bureau, à Montréal, est au No. 27, rue St. François-Xavier. On peut y obtenir du Secrétaire, Thomas Ramsay, ECR., des tarifs, prospectus, formules de demande, et tous autres renseignements relatifs au système de la Compagnie, ou à la pratique des assurances sur la vie. Montréal, le 5 mars 1850.

COLLEGE JOUETTE.

ÉTUDES de cet établissement, se divise en cinq années, disposés ainsi qu'il suit : 1ère Année.—Éléments des deux langues; (Anglais et Français).—Arithmétique.—Histoire sainte et cours religieux.—Histoire ancienne (en anglais).—Géographie.

2me Année.—Syntaxe des deux langues.—Arithmétique et premières notions d'Algèbre, de géométrie et de dessin linéaire.—Histoire du Canada.—Histoire Romaine (en Anglais).—Géographie.—Principes fondamentaux d'Agriculture et de Botanique.—Style épistolaire et compositions dans les deux langues.

3me Année.—Belles-Lettres et Rhétorique.—Algèbre et Géométrie.—Tenue des livres (en Anglais).—Histoire de France par la méthode analytique.—Histoire d'Angleterre (en Anglais).—Étude de la constitution du pays.—Compositions et discours dans les deux langues.

4me Année.—Physique, Chimie appliquée aux arts etc.—Géométrie pratique, Arpentage, Mécanique, etc.—Astronomie.—Compositions dans les deux langues.

5me Année.—Philosophie (logique, métaphysique, morale).—Architecture.—Economie politique.—Compositions et discours dans les deux langues.

Après avoir suivi ce cours, les élèves pourront recevoir des leçons de latin, s'ils le désirent. Alors un cours de deux ans est suffisant pour donner une connaissance approfondie de cette langue.

Pendant les récréations on obligera les élèves à parler la langue anglaise autant que possible; rien ne sera négligé pour assurer leurs progrès dans les deux langues. Tous les mois il y aura des séances ou soirées scientifiques, pour former les élèves au débit, à la déclamation, etc. des récompenses seront accordées à ceux qui auront présenté leurs matières de la manière la plus satisfaisante.

La Musique et le Dessin seront enseignés à ceux qui le désireront.

CONDITIONS PAR AN.

Enseignement et logement. . . £3 0 0

Musique { Piano. £3 0 0

Les autres instruments £1 10 0

Dessin. £0 5 0